

ÉTATS-UNIS

La visite de Jean-Paul II offre aux États-Unis l'occasion de se pencher sur leur bilan en matière de droits humains

Index AI : AMR 51/05/99

Embargo : 25 janvier 1999 (00 h 01 GMT)

La visite effectuée cette semaine par le pape Jean-Paul II aux États-Unis, ainsi que ses récentes prises de position contre la peine de mort, devraient opportunément rappeler aux autorités américaines qu'il est grand temps pour ce pays d'examiner son propre bilan en matière de droits humains, a déclaré ce jour (lundi 25 janvier 1999) Amnesty International.

Les vœux de Noël du souverain pontife – dans le cadre desquels il a demandé que soient prises de toute urgence les mesures nécessaires à la protection de la vie humaine et à l'abolition de la peine capitale – de même que ses précédentes déclarations soutenant une proposition de moratoire sur les exécutions en l'an 2000, ont fait naître l'espoir que Sa Sainteté soulèvera la question des droits humains aux États-Unis lors de sa rencontre avec le président Bill Clinton.

L'Organisation – qui mène actuellement une campagne d'envergure mondiale en mettant au défi le gouvernement américain de faire respecter les normes internationales relatives aux droits humains sur son propre territoire – est particulièrement préoccupée par l'application de la peine capitale à des mineurs délinquants dans ce pays.

« Amnesty International aimerait notamment que Sa Sainteté rappelle au président Bill Clinton et aux autorités fédérales américaines qu'il leur incombe de veiller à ce que tous les représentants de l'État respectent les engagements internationaux de leur pays, a souligné l'Organisation. Au nombre de ces obligations figure l'interdiction universelle du recours à la peine de mort contre les enfants. »

Plusieurs prisonniers doivent être exécutés aux États-Unis dans les semaines à venir. L'un d'eux, Sean Sellers, deviendrait la première personne mise à mort depuis 1959 sur le sol américain pour un crime commis alors qu'elle avait moins de dix-sept ans. Son exécution représenterait en soi un nouveau symbole inquiétant de l'attachement de ce pays à la peine capitale.

« L'exécution de ce jeune homme, pour un crime perpétré alors qu'il n'était encore qu'un enfant, serait interprétée par l'opinion publique nationale et mondiale comme un message de cruauté émanant d'un des pays les plus puissants et les plus influents du monde », a fait observer Amnesty International.

L'Organisation mène également campagne en ce moment en faveur d'un autre condamné à mort, Randolph Reeves, un Amérindien jugé par un jury entièrement composé de Blancs et reconnu coupable de meurtre passible de la peine capitale en dépit de circonstances atténuantes. Le père d'une de ses victimes, Janet Meaner, s'est opposé en ces termes à son exécution :

« Je suis né et j'ai été élevé dans un milieu dominé par la conviction que la violence n'est pas une méthode acceptable pour résoudre les problèmes qui se posent à nous quotidiennement ... Le fait que ma fille, Janet, ait été victime d'un meurtre n'a pas modifié cette conviction ... Le recours à la peine de mort ne fait que rabaisser les normes observées en matière de gouvernement au niveau de la mentalité du meurtrier lui-même ... »

Quelques heures seulement avant son rendez-vous avec la mort, le 14 janvier, Randolph Reeves s'est vu accorder un sursis par la Cour suprême du Nebraska. Amnesty International craint néanmoins que ce sursis ne soit finalement levé et que cet homme ne meure aux mains de l'État.

« L'application de la peine capitale aux États-Unis sape les fondements de toute la structure de normes internationales relatives aux droits humains édiflée depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, a déclaré l'Organisation. Cet état de fait – ainsi que les violations des droits fondamentaux qui sont actuellement commises par des policiers, des gardiens de prison, des agents des services d'immigration ainsi que d'autres représentants de l'État sur le territoire américain – souligne la nécessité pour ce pays de faire le point sur sa position dans le domaine des droits humains.

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 11/99

« A

mnesty International espère que la visite de Jean-Paul II débouchera sur une telle réflexion et qu'elle conduira les autorités américaines, au niveau fédéral, à l'échelon des États et sur le plan local, à prendre clairement l'engagement de faire en sorte que leurs représentants soient amenés à rendre compte davantage de leurs actes en matière de droits humains, ainsi qu'à adopter de véritables réformes afin de mettre un terme à ces violations. » I

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter Soraya Bermejo, attachée de presse, au 44 171 413 5562. Ligne RNIS disponible.